

Démission de la papauté ?

Publié le 28 novembre 2024 · Abbé Jean-Michel Gleize · 4 min de lecture

Dans une Note officielle du 24 novembre 2024, le Pape François exige que le contenu du « Document final » du dernier Synode soit accepté comme faisant partie de son propre Magistère.

1. Dans une Note officielle, signée par lui-même ce dimanche 24 novembre 2024^[1], le Pape François exige que le contenu du « Document final » du dernier Synode soit accepté comme faisant partie de son propre Magistère, c'est-à-dire de son enseignement faisant autorité en tant que successeur de Pierre.
2. « Le Document final », écrit-il en effet, « fait partie du Magistère ordinaire du Successeur de Pierre (cf. CE 18 § 1 ; CEC 892) et, en tant que tel, je demande qu'il soit accepté. Il représente une forme d'exercice de l'enseignement authentique de l'évêque de Rome qui présente certaines nouveautés, mais qui correspond en fait à ce que j'ai eu l'occasion de préciser le 17 octobre 2015, lorsque j'ai affirmé que la synodalité est le cadre interprétatif approprié pour comprendre le ministère hiérarchique ».
3. L'idée centrale de ce propos, et qui explique tout le reste est très précisément indiquée par cette dernière phrase : « la synodalité est le cadre interprétatif approprié pour comprendre le ministère hiérarchique ». Le Magistère du Pape doit donc se définir comme le porte-parole du *sensus fidei* du Peuple de Dieu, tel qu'il s'est mis à l'œuvre à l'occasion de l'Assemblée synodale. Et c'est en ce sens que le Document final du Synode doit être reçu comme faisant partie de ce Magistère du Pape : celui-ci n'est plus que l'écho de celui-là. Qu'en conclure, sinon que la protestantisation de la constitution divine de l'Église, inaugurée avec la nouvelle ecclésiologie de Vatican II, atteint ici son point d'orgue ? Désormais, plus grand chose ne sépare le ministère du successeur de Pierre de celui des successeurs de Luther et de Calvin.
4. Ce ministère porte-parole ne se donnera plus pour tâche d'imposer au nom de Dieu les dogmes de la foi catholique. Il se fera l'arbitre des débats suscités par l'Esprit, au sein des églises. François ne recule pas devant cette conséquence : « Je reprends ici », écrit-il encore dans la Note précitée, « avec conviction ce que j'ai indiqué au terme du parcours synodal articulé qui a conduit à la promulgation d'*Amoris laetitia* (19 mars 2016) : » Toutes les discussions doctrinales, morales ou pastorales ne doivent pas être résolues par des interventions du Magistère. Certes, une unité de doctrine et de pratique est nécessaire dans l'Église, mais cela n'empêche

pas l'existence de différentes manières d'interpréter certains aspects de la doctrine ou certaines conséquences qui en découlent. Cela se produira jusqu'à ce que l'Esprit nous amène à la vérité complète (cf. Jn 16,13), c'est-à-dire lorsqu'il nous introduira parfaitement dans le mystère du Christ et que nous pourrons tout voir avec son regard » » (*Amoris laetitia*, n° 3) ». Ainsi cheminera toujours plus avant, au souffle de l'Esprit, le « Peuple pèlerin » cher à Benoît XVI, dans ce perpétuel renouveau de la continuité.

5. Il y a cinquante ans, Mgr Lefebvre prenait la défense intrépide de la Papauté, dans sa fameuse Déclaration du 21 novembre 1974, faisant profession de foi dans cette « Rome éternelle » voulue par le Christ pour perpétuer sa Royauté ici-bas. Aujourd'hui, avec François, la nouvelle ecclésiologie de Vatican II risque bien de trouver son aboutissement fatal : celui d'une véritable démission de la Papauté, fruit nécessaire de cette entreprise de la Rome conciliaire, néo protestante, au détriment du salut des âmes.

Notes de bas de page

1. Il s'agit précisément d'une Note du Saint Père François, accompagnant le Document final de la Seizième Assemblée Générale Ordinaire du Synode des évêques, datée du 25 novembre 2024. Cf. <https://press.vatican.va/content/salastampa/it/bollettino/pubblico/2024/11/25/0934/01866.html>

Source : laportelatine.org/actualite/demission-de-la-papaute
© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France